LES FACTEURS A L'ORIGINE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET LEURS CONSEQUENCES DANS L'ESPACE CEPGL

par

Mardochée NGOMBE MAKOLA

Platini KANZA MAKAKA

(Tous) *Assistants, Faculté de Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Université de Kinshasa*

Résumé

La préoccupation au centre de cette étude reste celle d'élucider profondément les facteurs qui aident et permettent aux mouvements migratoires de prendre de l'ampleur dans la région des Grands Lacs et leurs conséquences dans cet espace de la CEPGL. Au terme de cette enquête, nous avons constaté que le premier qui occasionne l'afflux des mouvements migratoires dans cet espace reste en premier lieu l'insécurité qui est suivie de plus près par la pauvreté, la recherche d'un emploi meilleur, un logement digne à un coût abordable, le mariage, le rêve d'un horizon meilleur, les soins de santé, etc. Ce flux migratoires entraînent plusieurs conséquences à l'intérieur de ces Etats notamment, la fuite des cerveaux, des capitaux, des pertes fiscales, la résurgence des groupes armés, le banditisme urbain et transfrontalier, la prostitution de mineurs, la violation de droits de femmes, l'exode rural, etc.

Mots-clés : *migration, émigration, immigration, frontières*

Abstract

The concern at the center of this study remains that of deeply elucidating the factors which help and enable migratory movements to gain momentum in the Great Lakes region and their consequences in this area of the CEPGL. At the end of this investigation, we noted that the first thing that causes the influx of migratory movements in this area remains insecurity in the first place, followed more closely by poverty, the search for better employment, housing. worthy at an affordable cost, marriage, the dream of a better horizon, health care, etc. This migratory flow has several consequences within these States, notably brain drain, capital drain, tax losses, the resurgence of armed groups, urban and cross-border banditry, prostitution of minors, violation of women's rights. , rural exodus, etc.

Keywords : *migration, emigration, immigration, borders*

INTRODUCTION

Les divers obstacles, l'instabilités politique, l'insécurité et la misère que connaissent les pays de l'espace CEPGL, en général, et la République Démocratique du Congo, en particulier, font en sorte qu'une portion importante des habitants de ces pays préfèrent quitter leurs milieux habituels à la quête d'une vie meilleure, et surtout dans les milieux où il fait beau vivre occasionnant ainsi plusieurs mouvements de déplacement des populations d'un pays à un autre ou d'une province à une autre, parfois d'un territoire ou d'un village à un autre avec toutes les conséquences qui s'en suivent.

Dans cette perspective, cette étude scrute et traite de la problématique, c'est-à-dire des facteurs qui sont à la base des mouvements migratoires pour en déceler leurs retombées dans l'espace CEPGL.

Quoique très peu documentée, la migration Sud-Sud, ne continue pas moins de gagner en ampleur et ce, depuis que les pays du Nord ont intensifié les mesures de restriction contre des migrants originaires du Sud, mais surtout à cause de l'appauvrissement et de l'instabilité sans cesse croissante dans cette région.([1])

Outre cette introduction ainsi qu'une conclusion qui consacre la fin de cette étude, la présente tourne autour de trois points saillants : la définition des concepts de base, le cadre méthodologique, la discussion des conditions de migration, des postes frontaliers et de leur rôle dans les mouvements migratoires au sein des pays de la CEPGL.

[1] AMADOU BA, Revue de littérature sur le thème migration et santé, in, *Nouvelle Imprimerie bamakoise*, n°14, Bamako, janvier 1994, p.26.

I. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE

A travers cette rubrique, nous circonscrivons respectivement les significations des concepts *migration, émigration, immigration et mouvement migratoire.*

1.1. Migration

Dans son sens premier, la migration implique un déplacement dans un espace et s'applique, le plus souvent, aux déplacements collectifs effectués sans esprit de retour. En démographie, une migration est un déplacement entraînant, au moins provisoirement, un changement de résidence ([2]). Dans son sens large, le terme migration désigne un mouvement des humains ou des animaux qui peut s'effectuer sur l'échiquier national. Dans le sens des humains, il peut s'agir d'un exode rural ou urbain d'un village vers une ville mutatis mutandis au sein d'un Etat, ou une migration interprovinciale qui s'effectue d'une province à une autre ou intra régionale et/ ou sur l'échiquier international. Les migrations font appel à l'idée des frontières nationales qui séparent deux entités politiques distinctes (qui s'effectuent d'un Etat A, considéré comme point de départ vers un Etat B, pris pour destination finale.

Cependant, la migration a un double sens selon les Etats, d'une manière explicite, dans le pays de départ, ce déplacement des populations vers un autre Etat est dit « Emigration », un concept compris comme un mouvement de sortie, car l'émigrant quitte son pays ou sa province pour aller s'établir ailleurs. L'émigration doit être considérée comme une sortie du pays, c'est un mouvement de départ vers l'extérieur.([3]) Par contre, dans les pays de destination de ce mouvement, elle est appelé « Immigration » désignant un flux des personnes qui quittent leur pays pour s'installer dans l'Etat accueillant. Cette dernière est définie par l'octroi de titres de séjour, du visa d'établissement d'une durée égale ou supérieure à un an à l'immigration.

1.2 Emigration

Caractérisant le départ d'une population d'un pays donné, pour s'installer dans un autre pays, l'émigration désigne le départ de personnes d'un lieu quelconque vers un autre dans le but de s'y établir. Elle rend compte de l'historique et des itinéraires effectués par les populations données vers un autre pays, et parfois sur les causes de leurs mouvements.[4]

Le terme émigration désigne un mouvement fait par une personne qui quitte un pays pour aller s'installer dans un autre, c'est un départ vers l'extérieur. Pour nous répéter, émigré désigne une personne qui quitte son pays d'origine pour aller s'établir dans un pays étranger comme par exemple, dans le cadre de notre sujet, un congolais qui quitte la RDC et va se fixer au Rwanda, il fait l'émigration. Ce terme vient du verbe émigrer, qui traduit l'action entreprise par une personne qui quitte son pays d'origine pour s'établir dans un pays étranger. Un demandeur d'asile est une personne qui cherche à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié et attestant que les autorités compétentes statuent sur sa requête.

En cas de décision de refus ou de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'Etat considéré, car il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement. Un réfugié est une personne reconnue par un Etat partie à la convention de Genève sur les réfugiés telle que modifiée par le protocole de New-York du 31 janvier 1967 comme répondant aux critères définis par celle-ci pour bénéficier de la protection de cet Etat. Tant que le requérant n'a pas obtenu la reconnaissance par cet Etat comme réfugié, la personne est appelée « demandeur d'asile ».

1.3. Immigration

Le concept immigration désigne, l'arrivée dans un pays donné des populations originaires d'un autre pays et renvoie au mouvement de personnes d'un pays quelconque vers un autre dans le but de s'y établir, (CRDI 1995). Il s'applique aux personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le

[2] LERIDE,H., et al, *Démographie : approche statistique et dynamique des populations*, Paris, Economica, 1997, p.134
[3] SOFAD, *Etude des populations du Québec* et du Canada, Montréal, Guide d'apprentissage individualisé, 1998, p.63
[4] MICHEL, H., *L'espace mondial,* Edition Magnard, Paris, 1998, p.304.

droit de résidence en permanence. Cependant, dans la grande majorité des cas, les populations n'attendent guère cette autorisation avant leur établissement.[5]

Le terme *immigré* (migration et immigrant) désigne une personne qui arrive dans un pays pour s'y installer. Par exemple, un Congolais qui quitte la RDC pour s'installer au Burundi, il sera considéré comme immigrant par rapport au Burundi, mais émigrant par rapport à la RDC.

1.4 Mouvement migratoire

L'expression de ''mouvement migratoire'' revêt plusieurs significations : il peut être l'état d'un corps lorsqu'il change de position ou de lieu ; le développement et la diffusion d'une tendance ou d'une doctrine ; ou une altération ou un mouvement. Les mouvements migratoires sont donc ceux qui envisagent les déplacements de résidence : les personnes qui émigrent cessent de vivre dans un village, une ville ou un pays et passent à un autre village, une autre ville ou dans un autre village, une autre ville ou dans un autre pays.

II. CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Premièrement, dans le cadre de cette étude, nous avons recouru à la méthode historique qui a éclairé sur les facteurs qui incitent les populations d'un territoire donné à le quitter en vue d'aller habiter ailleurs. En plus, la méthode analytique nous a aidé à saisir les données et informations recueillies.

Outre ces deux approches, nous avons exploité la technique d'échantillon aléatoire et la technique documentaire. Elles nous ont, de manière complémentaire, permis de récolter les données dont cette étude avait besoin.

III. DES CONDITIONS DE MIGRATION, DES POSTES FRONTALIERS ET DE LEUR ROLE SUR DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LES PAYS DE LA CEPGL

3.1. Des conditions de migration

Le cadre des migrations au sein de la communauté doit obéir à l'esprit et aux lois relatives à l'entrée, au séjour et aux conditions d'établissement du pays d'accueil. Les migrations régulières doivent être conformes aux exigences des services de migration à l'entrée et à la sortie sur le territoire d'un pays. Avec les guerres récurrentes qui sévissent la sous-région des Grands Lacs, le cadre migratoire se déroule dans l'informel d'une part favorisée par la faiblesse des Etats à contrôler leurs postes frontaliers et d'autre part, à gérer les mouvements des populations à l'intérieur du territoire par le biais de la sécurité intérieure et de données démographiques. Ce sont donc ces guerres qui occasionnant de grandes vagues de déplacement des populations. Avant l'indépendance, le cadre migratoire n'avait pas la posture actuelle, car il s'effectuait de façon archaïque ou hospitalière parce que ces Etats n'étaient que des entités politiques traditionnelles où les migrants passaient pour des nomades aux yeux de l'autorité du lieu de destination en contrepartie de la mise en valeur du territoire et de l'allégeance de ces derniers aux chefs locaux.

Aujourd'hui, dans l'espace CEPGL, la libre circulation des personnes est consacrée au sein de cette communauté. La CEPGL a mis à la disposition de populations de cet espace un formulaire unique (Laissez-passer CEPGL) à présenter au poste frontalier d'un autre Etat que son pays d'origine avant le franchissement du territoire de l'Etat d'accueil, sauf les populations frontalières qui ne présentent que leur carte d'identité validée. Dans cet espace, les citoyens des Etats membres n'ont pas besoin d'avoir un visa, car il suffit de se présenter aux postes frontaliers d'un Etat autre que le sien avec sa carte d'identité valide, pour les frontaliers et le laissez-passer CEPGL faisant d'office de passeport pour non frontalier, et les portes de l'Etat d'accueil sont ouvertes au concerné.

3.2 Le rôle des postes frontaliers dans la gestion des mouvements migratoires

Les postes frontaliers font office de voies migratoires entre les pays membres de la CEPGL en temps de paix et dans la migration régulière. Ces postes sont situés entre la RDC et le Rwanda, où il existe respectivement la Grande Barrière Comiche, la Petite Barrière, l'aéroport et port de Goma. Ces postes sont situés à Goma en ce qui concerne le Nord-Kivu et pour le Sud-Kivu, ce sont les postes frontaliers de Ruzizi I et II (ville de Bukavu), Kamanyola (Territoire d'Uvira), Idjwi Nord (Territoire d'Idjwi), Idjwi Sud (Territoire d'Idjwi), Kahele (Territoire de Kalehe) et enfin le Port de Bukavu (ville de Bukavu). En ce qui concerne la frontalière entre la RDC et le Burundi, on a affaire aux postes de Kiliba, Kamvivira et Port

[5] CRDI (1989), L'incidence de la modernisation sur le développement démographique : Etude de cas dans sept pays du tiers monde, p.141.

de Kalundu tous basés dans le territoire d'Uvira. Dans le cadre de la CEPGL, les postes frontaliers reconnus officiellement sont :

Tableau I. Liste des postes frontaliers de la CEPGL

N°	Frontières	Localisation
1	Gisenyi –Goma	La Grande et la Petite Barrière à Birere
2	Bukavu-Cyangungu	Ruzizi I et Ruzizi II
3	Ruhwa	Entre le Burundi et le Rwanda
4	Bugarama –Kamanyola	Entre le Rwanda et la RDC
5	Kavimvira – Gatumba	Entre le Burundi et la RDC
6	Akanyaru haut	Sur l'axe Butare- Kayanza
7	Akanyaru bas	Entre Le Rwanda et Burundi
8	Nemba	Entre le Rwanda etle Burundi
9	Kabuhanga	Le Rwanda et le Burundi

Source: Notre enquête sur terrain, juin 2024. Cette source est conforme aux autres tableaux qui suivent.

IV. LES FACTEURS A LA BASE DES MIGRATIONS DANS LES PAYS DE LA CPGL

Plusieurs facteurs se trouvent à la base des migrations qui s'effectuent depuis des années dans les pays membres de la CPGL. Parmi ces facteurs, nous avons retenu quelques-uns qui ont été soulevés par plus d'une fois par nos enquêtes sur terrain.

Tableau II. Facteurs d'incitation des migrations

Catégorie A

N°	Les facteurs influençant	Effectif	%
1	Recherche de terres	48	30
2	L' exploitation de minerais	30	20
3	Motivation religieuse	30	25
4	Soins médicaux	34	20
5	Protection politique	8	5
Total		**150**	**100**

Tableau III. Facteurs d'incitation des migrations

Catégorie B.

N°	Les facteurs influençant	Effectif	%
01	Raisons économiques (professionnelle et employ)	88	59
02	Les études	35	23
03	Fuite de la criminalité et insécurité dans le pays d'origine	16	11
04	Des raisons maritales et autres	11	7
Total		**150**	**100**

A l'issu des résultats de l'enquête, il est établi que les facteurs qui influencent la décision des ressortissants de la CEPGL de quitter leurs pays d'origine pour immigrer dans les pays d'accueil de cet espace, sont multiples et s'expliquent à plusieurs niveaux 48 disent que ces raisons se justifient par la recherche d'emploi soit 32 %, 35 enquêtés parlent des études soit 23%, 16 avancent comme motif le taux de criminalité très élevé et insécurité dans leurs pays d'origine soit 11%. Des raisons professionnelles sont avancées par 22 enquêtés soit 15%, 18 enquêtés disent que les raisons que les raisons de leur migration sont purement économique soit 12% et enfin 11 enquêtés soulignent que les raisons de leur migration dans les pays membre de la CEPGL autre que leurs pays d'origine sont fondées sur leurs liens conjugaux et autres, soit 7%.

De cette analyse, nous sommes avec André Armengaude, qui ordinairement, distingue les causes répulsives, qui incitent l'être humain à quitter son pays d'origine et qui sont, par exemple, la disette, la misère, le manque de l'emploi, ou encore les persécutions politiques, religieuses, raciales, et d'autres part, les causes attractives, qui attirent l'individu dans une autre contrée, par exemple le désir de conquête

ou pillage (on sait le rôle joué par le mythe d'Eldorado dans la première colonisation espagnole en Amérique du Sud) ; ou plus souvent à la recherche des terres nouvelles à mettre en culture.[6]

De cette même manière, Sandrine Dapsens souligne que les principaux facteurs de migration sont entre autres : une croissance économique faible, une rupture inégale de revenus, la surpopulation étroitement liée à une forte croissance démographique, des taux élevés de chômage, les conflits armés et les épurations ethniques, les violations des droits de l'homme, les persécutions, les catastrophes naturelles (dégradation de l'environnement en général) ainsi qu'un faible niveau de gouvernance. Les causes des migrations au sein des pays des Grands Lacs sont endogènes, car liées aux conflits internes (les guerres civiles et génocide au Burundi et au Rwanda, et guerres récurrentes en RDC), détérioration du tissu économique de ces pays, mauvaise gouvernance et accélération du taux de la densité.[7]

Tableau IV. Les conséquences de la migration au sein des pays d'accueil membres de la CEPGL

N°	Typologie	Effectif	%
01	Forte pression démographique	27	18
02	Dégradation des mœurs	22	15
03	Existence des peuples transnationaux	29	19
04	Emergence des quartiers des migrants	21	14
05	Image négative renvoyée à autres pays	6	4
06	Contribution au progrès du pays d'accueil	45	30
TOTAL		**150**	**100**

Il ressort des données du tableau ci-dessus, des retombées négatives et positives liées à ce mouvement des populations par rapport au pays d'accueil. Statistiquement, les conséquences négatives se chiffrent à hauteur de 70% éclatés comme suit : existence des populations transnationales (19%) ; forte pression démographique (18%) ; dégradation des mœurs (15%) ; émergence des quartiers des migrants (14%) et image négative renvoyée à d'autres pays (4%). Il s'agit là, des secousses qui mettent en mal la quotidienneté et l'avenir de la vie au pays d'accueil. Toutefois, il s'observe que pour 30% des opinions exprimées, l'émigration dans l'espace de CEPGL concourt, dans une certaine mesure, à une dynamique positive de la vie en faveur du pays d'accueil. Ce progrès peut se lire à travers notamment des initiatives entrepreneuriales en matière des activités génératrices de revenus, en matière de concurrence des expertises socioprofessionnelles. Mais, tout compte fait, comme il s'agit des émigrations non encadrées, non planifiées, le mal triomphe sur le bien.

Tableau V. Les conséquences de la migration dans les pays d'origine des ressortissants de la CEPGL

N°	Typologie	Effectif	%
01	Fuite des cerveaux constituant une perte de compétences	51	34
02	Augmentation de transfert monétaire vers les pays d'origine	39	26
03	Perte de recettes fiscales	35	23
04	Allègement du chômage	25	17
TOTAL		**150**	**100**

La lecture des données du tableau ci-avant, permet de retenir que les conséquences subies par le pays de départ se chiffrent à 57% qui intègrent la fuite des cerveaux à hauteur de 34% et la perte de recettes fiscales en concurrence de 23%. Et, à l'opposé, les bénéfices que tire le pays d'origine comptent pour 43% justifiés par le gain de transferts monétaires en faveur des familles des immigrants (26%) et le rétrécissement du cercle de chômage grâce à l'émigration (17%).

Tableau VI. L'intention de retourner au pays d'origine

[6] A., ARMENGAUDE, « Histoire des migrations » in Encypedia Universalis, Corpus 15, Paris, 1995.p.340
[7] S., DAPSENS, Les causes de migrations : Pistes d'analyse et d'action, Centre Avec, Bruxelles, 2005, sur www. Centreavec.be, consulté le 25 juillet 2024 à 17h 30'

N°	L'idée de rentrer	Effectif	%
01	Oui	136	91
02	Non	14	9
Total		**150**	**100**

Au fil du temps, considérant les réalités vécues dans les pays d'accueil, 91% d'enquêtés nourrissent l'idée de regagner un jour dans leur pays d'origine contre 9% qui, malgré tout, ont levé l'option d'y rester.

CONCLUSION

Nous voici au terme de cette étude dont la problématique a gravité sur les facteurs à la base des mouvements migratoires dans l'espace CEPGL et leurs conséquences sur les pays d'accueil et d'origine.

En observant des données, il est clairement ressorti que cette mobilité des populations s'explique par une série des facteurs dont : la recherche de l'emploi, les études, la misère économique, des raisons familiales (mariage), l'insécurité dans les pays d'origine. En conséquence, il s'observe alternativement dans le pays d'origine ou/et dans celui d'accueil, l'émergence des quartiers des migrants surtout dans les villes frontalières entre ces Etats, la transformation des mœurs, l'existence des peuples transnationaux, la pression démographique, l'augmentation de transferts monétaires, l'allègement de chômage, une image négative renvoyée à d'autres pays, la fuite de cerveaux, une perte de recettes fiscales, etc.

A tout prendre, ces migrations non planifiées, non encadrées rapportent plus de mal que du bien tant au pays d'origine qu'à celui d'accueil. Il est temps, plus que temps, que les dirigeants de ces trois pays mettent de l'ordre dans leurs gouvernances publiques respectives pour que la paix et le bien-être auxquels aspirent légitiment leurs populations puissent quitter le monde de rêve pour le monde réel.

BIBLIOGRAPHIE

- AKOKWA MAPENDO D ; Les *Partager* conséquences de la migration dans les pays d'origine et d'accueil : « cas des pays membres de la CEPGL, Mémoire de Licence, Université Officielle de Bukavu, FSSPA, R.I, 2018-2019.
- AMADOU BA, Revue de littérature sur le thème migration et santé, in, *Nouvelle Imprimerie bamakoise*, n°14, Bamako, janvier 1994.
- ARMENGAUDE, A., « Histoire des migrations » in *Encyclopedia Universalis*, Corpus 15, Paris, 1995.
- CRDI (1989), *l'incidence de la modernisation sur le développement démographique : Etude de cas dans sept pays du tiers monde.*
- DAPSENS, S., Les causes de migrations : Pistes d'analyse et d'action, Centre Avec, Bruxelles, 2005, sur www. Centreavec.be, consulté le 25 juillet 2024 à 17h 30'
- LERIDE,H., et al, *Démographie : approche statistique et dynamique des populations*, Paris, Economica, 1997
- MICHEL, H., *L'espace mondial,* Edition Magnard, Paris, 1998.
- Ressources, Frontières et Gouvernance, Partager *les problèmes et les solutions dans la sous – région des Grands Lacs, Regard croisés*, Pole Institute, Goma, Aout 2008.
- SOFAD, *Etude des populations du Québec* et du Canada, Montréal, Guide d'apprentissage individualisé, 1998.